

La relance du nucléaire par Emmanuel Macron ne garantit en rien notre indépendance énergétique

C'est une nouvelle fois au nom de l'«*indépendance énergétique de la France*» qu'Emmanuel Macron a annoncé, le 9 novembre 2021, sa décision de relancer la filière nucléaire et de construire une série d'EPR. Décision confirmée et précisée le 10 février.

Nous ne nous focaliserons pas sur les interrogations fortes qui pèsent sur cette décision: les énergies renouvelables sont déjà moins onéreuses que le nucléaire, et l'EPR n'a pas fait, loin s'en faut, ses preuves (retards conséquents, malfaçons nombreuses), alors que ses coûts et ses surcoûts de production sont plus élevés que ceux des énergies renouvelables.

La question des déchets nucléaires n'est pas non plus réglée, et les importantes sommes nécessaires à la rénovation des centrales actuelles, dont plusieurs [réacteurs] sont à l'arrêt pour des problèmes techniques ou de maintenance, seront forcément utilisées au détriment de l'investissement dans le renouvelable. Enfin, les longs délais de construction des EPR ne répondent pas à l'urgence d'une substitution la plus rapide possible du pétrole comme du gaz, nécessaire pour faire face au dérèglement climatique.

Nous n'insisterons pas non plus sur la façon dont le président a pris sa décision, particulièrement opaque sur un enjeu qui pourtant engage la société sur le long terme: son choix était manifestement fait avant la publication, en octobre 2021, du rapport «*Futurs énergétiques 2050*» de Réseau de transport d'électricité (RTE). Celui-ci n'a, d'ailleurs, pas fait l'objet des débats promis de façon approfondie: le scénario 100 % renouvelable n'a même pas été développé dans l'étude, ce qui en dit long sur des choix déjà tranchés et sur la conception de la décision publique.

En tant que chercheurs, universitaires et experts ayant une connaissance approfondie du Niger, c'est un autre point, certes moins débattu dans l'espace pu-

blic, que nous voulons contester: celui de l'«*indépendance énergétique de la France*» que permettrait le nucléaire. Ce mensonge repose sur un postulat stratégiquement contestable: la France contrôlerait le prix de l'uranium produit par Areva (devenu Orano en 2018), au Niger comme ailleurs.

Le pic de production a été atteint en France dans les années 1980 et la dernière mine d'uranium a été fermée en 2001. Cent pour cent de l'uranium utilisé chaque année par nos centrales (soit de 8 000 à 9 000 tonnes) est donc importé et provient du Niger, du Kazakhstan, d'Ouzbékistan, du Canada et d'Australie. Dans ces conditions, comment peut-on parler d'indépendance énergétique? Il doit être, au contraire, très clair que nous sommes aussi dépendants de l'étranger pour l'uranium que pour le gaz et le pétrole.

Peut-on faire comme si le marché de l'uranium était différent de celui de ces hydrocarbures? Certes, il diffère dans la mesure où l'uranium est un marché sensible en raison de l'utilisation militaire qui peut en être faite. Aussi parce que les affaires se traitent sous forme de contrats interétatiques et non de ventes li-

bres. Mais, pour le reste, l'analyse de l'évolution du cours de l'uranium montre qu'il fluctue comme les autres matières premières, tantôt flambant comme le pétrole (au milieu des années 1970 puis en 2007), tantôt chutant fortement comme ce fut le cas après l'accident survenu à la centrale japonaise de Fukushima (le 11 mars 2011).

Les pays producteurs, comme le Kazakhstan, la Namibie, le Niger ou

l'Ouzbékistan, ont bien intégré ces fluctuations en substituant aux anciens contrats à prix fixe imposés par les multinationales des accords prévoyant leur révision annuelle. Plus encore, ils pourraient se concerter sur le modèle de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) afin d'imposer une augmentation brutale des prix, surtout si la demande est soutenue, ce qui risque fort d'être le cas si l'initiative française est suivie par d'autres pays. Sans compter que les besoins de la Chine et d'autres pays émergents sont énormes.

Impact sanitaire

Le Niger, qui fut longtemps le pays le plus pauvre de la planète, était considéré comme la chasse gardée de la France. Sa situation est révélatrice de ce nouveau type de marché où l'ancienne puissance coloniale a eu le monopole pendant près de quarante ans. Les négociations sur l'attribution du site d'Imouraren à Areva (2007) avaient donné lieu à des échanges tendus entre les présidents Mamadou Tandja et Nicolas Sarkozy. La Chine, qui entendait remporter le marché, s'était alors vu attribuer le petit gisement d'Azelik. De son côté, la société canadienne

GoviEx mettra prochainement en exploitation le site prometteur de Ma-daouela. Le Niger dispose donc de capacités de négociation accrues grâce à ses partenaires désormais variés, et ses cadres ne sont plus inféodés à la France comme par le passé.

N'oublions pas non plus la question des conditions d'exploitation des mines et leur impact sanitaire. L'exploitation à ciel ouvert de la mine d'Arlit, au Niger, occasionne de graves pollutions par les poussières et entraîne l'abandon de matériel et des montagnes de déchets radioactifs, dont les effets sur les populations sont dénoncés par des organismes indépendants et les populations.

La relance du nucléaire par le président français ne garantit donc en rien notre indépendance énergétique, elle ne fait que diversifier les importations, au prix d'autres dépendances et d'autres risques, notamment pour la population et les générations futures. La vraie indépendance ne serait-elle pas plutôt à chercher dans un choix clair pour la sobriété énergétique et les énergies renouvelables? ■



L'ANALYSE
DE L'ÉVOLUTION
DU COURS
DE L'URANIUM
MONTRE QU'IL
FLUCTUE COMME
LES AUTRES MATIÈRES
PREMIÈRES

Emmanuel Grégoire, géographe, directeur de recherche émérite à l'Institut de recherche pour le développement (IRD); **Eric Hahonou**, socio-anthropologue, université de Roskilde (Danemark); **Philippe Lavigne Delville**, socio-anthropologue, directeur de recherche IRD; **Anne Le Bissonnais**, socio-économiste, consultante; **André Marty**, sociologue, expert à l'Institut de recherche et d'applications des méthodes de développement (IRAM); **Jean-Louis Rajot**, pédologue, chargé de recherche IRD

Michel Badré et Alain Grandjean

La politique de l'énergie doit faire l'objet d'un débat ouvert

Le chef de l'Etat ne peut pas, seul, décréter la relance du programme nucléaire français, rappellent l'ancien haut fonctionnaire et l'économiste. Le peuple et le Parlement doivent se prononcer sur le sujet

Le président de la République, probable candidat à sa réélection, a annoncé le 10 février sa volonté de lancer un nouveau programme nucléaire et de développer, dans le même temps, les énergies renouvelables. Cette annonce éclaire les électeurs sur ses intentions, ce qui est une bonne chose.

Mais elle ne peut pas constituer une relance du nucléaire en tant que telle. En effet, cette décision ne dépend pas du président de la République actuel ou futur, mais du Parlement. La législation prévoit qu'une loi sera adoptée au premier semestre 2023 pour arrêter ces orientations. Elles seront ensuite précisées par une nouvelle « programmation pluriannuelle de l'énergie » qui se substituera à l'actuelle, arrêtée par décret en 2020.

La Constitution encadre la préparation d'un tel texte. L'article 7 de la charte de l'environnement (2005), indique, en effet, que

« toute personne a le droit (...) d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ».

Citons quelques-unes des questions posées par l'élaboration de ce texte :

La priorité concerne les efforts de sobriété énergétique, dans tous les domaines, qui doivent être réalisés avant la prise de décision politique permettant le transfert des énergies fossiles à l'électricité. Quels moyens permettront, en la matière, de suivre des trajectoires compatibles avec les objectifs des politiques climatiques dès 2030 et jusqu'à 2050 ?

Les réacteurs EPR, dont la construction est aujourd'hui envisagée, n'auront d'effets sur la production électrique qu'aux environs de 2040. D'ici là, seuls les réacteurs actuels et les énergies renouvelables répondront au be-

soin supplémentaire d'électricité. Comment sera assurée la forte accélération de la production d'énergie éolienne et solaire sur cette période ?

Cet hiver, EDF et l'Autorité de sûreté nucléaire ont alerté sur un risque d'insuffisance de la production électrique. Il ne ré-



**AVANT DE LANCER
LES EPR2, PEUT-ON
SE DISPENSER
D'UN RETOUR
D'EXPÉRIENCE SUR
LA CONSTRUCTION
DE CELUI
DE FLAMANVILLE ?**

sulte pas de l'intermittence des énergies éoliennes et solaires (qui ne fournissent que de 10 % environ de la production), mais de mises à l'arrêt de près de 20 % du parc nucléaire existant pour des questions techniques relatives à la sûreté. Ces difficultés ne sont pas imputables au vieillissement du parc : les quatre premiers réacteurs arrêtés pour plusieurs mois, à Chooz (Ardenne) et Civaux (Vienne), sont les plus récents, mis en service à la fin des années 1990, et les plus puissants. Comment se prémunir contre la répétition de tels incidents ?

Le réacteur EPR de Flamanville (Manche) était présent, lors du débat public de 2006, comme une « tête de série », prototype des futurs réacteurs à développer. Avant de lancer les EPR2 [une version « optimisée » de l'EPR dont la construction a été annoncée par Emmanuel Macron], peut-on se dispenser d'un retour d'expérience sur la construction de ce premier EPR, qui accuse une douzaine d'années de retard et une multiplication par au moins cinq de son coût initial ?

On a reproché aux concepteurs du programme nucléaire actuel, il y a cinquante ans, de ne pas s'être préoccupés du traitement des déchets, et en particulier des plus dangereux. Le projet de stockage géologique Cigéo, à Bure (Meuse), dont la gestation est complexe et le coût prévisionnel très élevé, vise à répondre à cet impératif. Son dimensionnement est explicitement

prévu pour traiter les déchets les plus radioactifs issus du seul parc actuel. Qu'en sera-t-il du traitement des déchets issus du parc futur ?

Les coûts de production futurs différeront fortement des coûts actuels, calculés sur la base de réacteurs nucléaires amortis et de production solaire et éolienne en cours de développement. Les évaluations faites par la Cour des comptes, le Réseau de transport d'électricité (RTE) et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) fournissent beaucoup d'éléments sur cette question dont il est important de débattre.

Enfin, le montant considérable des investissements nécessaires à la transition énergétique, quel que soit le scénario retenu, impose une vision claire des moyens de financement mis en place. Ce point concerne directement l'avenir de l'opérateur public qu'est EDF, mais aussi plus généralement les finances publiques, et nécessite donc un débat.

Permettre à tous de s'exprimer

Les réponses à ces questions doivent déboucher sur un débat de société ouvert, préalable à la décision du Parlement, dans l'esprit de la charte de l'environnement. Le président de la République a évoqué, le 10 février, une « concertation » à mener en 2022. Cette forme de dialogue avec la société, couramment pratiquée pour des démarches de moindre importance, est substantiellement différente d'un véritable

débat public apportant toutes les garanties de transparence et d'impartialité.

Un tel débat, indispensable ici, peut prendre des formes très diverses, mais doit permettre aussi bien aux corps intermédiaires (syndicats, organisations professionnelles, ONG), au grand public non professionnel et aux experts institutionnels ou non institutionnels d'exprimer leur avis. Il doit être mené par un organisme indépendant.

Les questions énergétiques touchent aux questions écologiques et climatiques, à la bonne santé de notre économie ainsi qu'au niveau de vie et au bien-être social de chacune et de chacun d'entre nous. Notre démocratie est fragile et son exercice est souvent complexe, mais c'est sur de tels sujets qu'elle est essentielle à la cohésion de notre pays. C'est pour cela que l'organisation d'un débat de société ouvert, portant sur la politique énergétique dans son ensemble, avant que la loi soit votée en 2023, est un enjeu majeur. ■

Michel Badré est ingénieur, ancien président de l'Autorité environnementale, président du groupe de suivi des concertations sur le projet Cigéo ; **Alain Grandjean** est économiste, président de la Fondation pour la nature et l'homme (ex-Fondation Nicolas Hulot)